

Nord vaudois-Broye



Sous la conduite de la Dresse Estefania Perez, la nouvelle unité spécialisée peut accueillir deux couveuses. PATRICK MARTIN

Deux couveuses pour les prématurés broyardes

Payerne
Deux pouponnières pour les bébés nés avant terme ont été aménagées sous la conduite d'une spécialiste en néonatalogie

Sébastien Galliker

«Quand je suis arrivée à l'hôpital de Payerne le 28 juillet, je pensais qu'il ne s'agirait que d'un simple contrôle à cause de l'arrivée de contractions. Mais finalement, notre petit Thomas est né le lendemain au CHUV, où j'ai été transférée. Arrivé après seulement 32 semaines et 5 jours de gestation, il pesait 1880 g pour 43 cm et a dû rester quatre semaines à l'hôpital, dont près de trois en couveuse.»

Heureusement pour Samantha Danzinelli, de Chevroux, l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB) à Payerne venait de terminer les travaux d'aménagement d'une nouvelle unité spécialisée pour les bé-

bés nés avant terme ou demandant des soins particuliers de néonatalogie. Si bien que Thomas a pu y être soigné dès le 1er août, ce qui a grandement simplifié la vie de cette famille broyarde en termes de déplacements.

Depuis le mois d'août, l'établissement s'est doté d'une unité spécialisée avec deux pouponnières pour les bébés prématurés. Placé en permanence sous la surveillance d'infirmières spécialement formées dans le domaine, l'espace est doté de tout le matériel nécessaire, notamment pour l'approvisionnement en oxygène. Son niveau de sécurité équivaut à un service de soins intensifs. Dans le même temps, la Dr Estefania Perez, spécialisée en néonatalogie, a rejoint le département de pédiatrie.

De plus en plus de naissances
La démarche est d'autant plus importante que la Broye subit une forte pression démographique depuis plusieurs années, laquelle se reflète également sur le nombre de naissances enregistrées à Payerne. Ainsi, si l'HIB ne dénombrerait que 354 venues au monde en 2000 lors

de sa création, la barre des 500 a été franchie en 2010, et le record de 629 de 2015 devrait logiquement être battu cette année. «Sur 650 naissances, on peut estimer qu'une bonne vingtaine de bébés seront concernés par une naissance prématurée, explique Estefania Perez, médecin-chef. Mais les bénéficiaires de cet espace seront bien plus nombreux, car il pourra servir à soigner d'autres problématiques telles que la jaunisse ou des soucis de respiration, qui touchent environ 20% des nouveau-nés.»

En termes d'accréditation, les transformations opérées au 3e étage de l'hôpital ne modifieront toutefois pas sa capacité à gérer les cas les plus problématiques. Les seuils minimaux pour procéder à un accouchement à Payerne restent fixés à 34 semaines de gestation et 2000 grammes au minimum. Pour rappel, les enfants nés avant 28 semaines sont considérés comme de grands prématurés. «Les cas accidentels de naissance prématurée sont plutôt rares, poursuit la spécialiste. La plupart du temps, si des contractions sont détectées pour des enfants en dessous des normes

fixées, nous organisons directement un transfert vers le CHUV.»

Précieuse expérience

Mais sachant que le département de néonatalogie lausannoise affiche souvent complet, la possibilité de soigner des cas délicats dans le nouveau service est régulièrement utilisée. «Depuis trois mois, des enfants y ont séjourné presque en permanence», ajoute la docteur espagnole, qui a transité par l'Hôpital de l'Enfance à Lausanne et les Établissements hospitaliers du Nord vaudois avant d'arriver dans la Broye. Elle a aussi travaillé aux soins intensifs en néonatalogie à l'Hôpital Lenin, à Holguín, sur l'île de Cuba, un centre de référence avec quelque 7000 naissances annuelles.

Une expérience qui pourrait permettre à terme à l'HIB d'abaisser encore sa certification, jusqu'à 32 semaines de gestation. «C'est un objectif qui va de pair avec le projet d'agrandissement du site de Payerne, mais qui demandera également tout un plateau technique à jour», conclut Anastasia Giannakoura, coresponsable du département de pédiatrie.

À Yverdon, les macarons ne sont pas encore cuits

Cafouillage

La Municipalité suspend la hausse du prix du parage pour les pendulaires

Retournement de situation dans la saga des macarons pour les pendulaires à Yverdon. Via un communiqué de presse, la Municipalité a annoncé, mercredi après-midi, avoir «décidé de suspendre provisoirement la mise en œuvre de sa politique de stationnement destinée aux pendulaires motorisés». Et ce pour une durée de six mois au plus. Ainsi, l'entrée en vigueur de la nouvelle tarification, qui était prévue pour le 1er janvier 2019, faisant passer le prix du précieux sésame de 270 à 1200 francs, est repoussée.

«Au vu des réactions et des questions qui ont suivi l'annonce d'une nouvelle tarification, la Municipalité souhaite se donner le temps de la concertation avec les partenaires, les milieux économiques et industriels concernés», poursuit-elle dans son communiqué. «C'est une décision logique, commente Charles-Antoine Kohler, directeur de Manor à Yverdon et membre du comité de la Société industrielle et commerciale (SIC) d'Yverdon, Grandson et environs. Les autorités avaient annoncé être prêtes à discuter (notre édition du 19 octobre), et cela n'aurait pas été envisageable si elles avaient maintenu la date d'entrée en vigueur initialement annoncée. À quoi bon se mettre autour d'une table si de toute manière la nouvelle tarification débutait au 1er janvier?»

Il n'empêche que ce procédé surprend. La Municipalité n'aurait-elle pas pu envisager de négocier avec les parties concernées avant d'annoncer cette hausse du prix du stationnement et ainsi éviter un faux départ? «On reconnaît avoir fait une erreur, confie Valérie Jaggi-Wepf, municipale chargée, notamment, de la Mobilité. On aurait dû anticiper, mais je ne vais pas refaire tout le débat. On prend le temps maintenant pour trouver des mesures d'accompagnement, pour les pendulaires à bas revenus par exemple, avec les partenaires concernés, et on prendra le temps pour

les mettre en place. On veut arriver à quelque chose d'abouti.»

Sur le fond, toutefois, la municipale persiste et signe. Pour elle, le nouveau prix des macarons se justifie, même si sa hausse est spectaculaire. «On ne veut pas rester sourd à tous ces mécontentements, assure-t-elle. Mais le montant de 1200 francs a été calculé en fonction de l'offre payante existante. Les gens doivent changer leurs habitudes, et c'est forcément compliqué. C'est cependant le rôle des collectivités de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Nous continuerons donc à inciter les gens à prendre les transports publics.»

«On reconnaît avoir fait une erreur. On aurait dû anticiper, mais je ne vais pas refaire tout le débat»



Valérie Jaggi-Wepf
Municipale de la Mobilité

Pour l'instant, aucun rendez-vous n'est agendé entre la SIC et la Municipalité. Leur rencontre ne devrait toutefois pas tarder. De leur côté, les pendulaires titulaires de macarons actuels seront contactés.

Antoine Hürlimann

En chiffres

660 pendulaires possèdent actuellement un macaron.

1100 personnes environ seront concernées par la nouvelle tarification, avec la généralisation des zones macarons à l'ensemble de la ville.

8% des bénéficiaires actuels de macarons pendulaires habitent à moins de 3 km du centre-ville.

Le président des Brandons d'Yverdon démissionne

Départ

Un peu amer, Michaël Thévenaz s'en va. L'avenir de l'événement est encore incertain

«Ça fait six ans que je suis aux Brandons d'Yverdon et deux ans que j'en suis le président, explique Michaël Thévenaz. Je pense avoir fait le tour de ce que je pouvais apporter et il est temps pour moi de passer à autre chose.» Le truculent président des Brandons a posé sa démission peu avant de l'annoncer sur son profil Facebook, là où ses fulgurances sont les plus visibles.

Jamais en panne d'un coup de gueule bien senti, Michaël Thévenaz ne s'est pas fait que des amis ces dernières années. Et il le sait: «C'est aussi une des choses qui me font quitter l'aventure, confie-t-il. Lors de ma sentence, le discours satirique traditionnel où on cible



Michaël Thévenaz rend son tablier après deux ans de présidence des Brandons.

BRANDONS D'YVERDON

des personnalités publiques, je faisais à chaque fois allusion à l'élu UDC qui organisait des gang bangs (ndlr: un conseiller communal avait été poussé à la démission à la suite de cette histoire révélée en 2010 par «Le Matin Dimanche»), et ça ne plaisait pas à tout le monde. Si je n'ai aucun problème avec la Municipalité, ce n'est pas le cas avec tous les membres du Conseil communal.»

Le trentenaire évoque d'autres raisons pour expliquer sa décision. En vrac: des pépins de santé dont il a mis du temps à se relever et, corollaire sans doute, l'envie de passer davantage de temps avec ses deux filles. Reste à savoir comment le comité pourra digérer son départ, qui intervient après trois éditions très compliquées financièrement. Selon lui, en tout cas, «l'avenir est assuré, et les Brandons 2019

auront lieu», même si les discussions menées avec le Service de la culture se font autour d'une formule revue à la baisse.

Reste que la décision finale reviendra à la Municipalité, qui a déjà dû éponger une partie des dettes des éditions 2016 et 2017, qui se sont respectivement montées à 68 000 et 10 000 francs. «Ce sont les chiffres que nous avons reçus des Brandons. En plus de la subvention de 40 000 francs (ndlr: sur un budget de 140 000 francs) que nous leur allouons chaque année, nous avons ainsi accordé a posteriori une manne supplémentaire de 20 000 francs pour l'exercice 2016», précise la municipale de la Culture, Carmen Tanner. Son service est actuellement en discussion avec les membres restant du comité des Brandons au sujet des comptes 2018, qui présentent un malus de 27 000 francs.

A.H./F.R.A.

PUBLICITÉ

24heures Partenaire média

DÈS 7 ANS

MACHINE DE CIRQUE CUCHE & BARBEZAT

08 NOV

B THÉÂTRE DE BEAUSOBRE
SAISON 18 | 19